



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 23 septembre 2010 à 16 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente
- M. François Picard, conseiller à la Ville de Québec

Sont absents :

- Mme Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis
- M. Jacques Marcotte, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

Le président du comité exécutif ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2010-84

Il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter au point Divers ces sujets :
 - Exploration et exploitation du gaz de schiste;
 - Plan concerté d'occupation du territoire;
 - Intervention du président auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2010

Résolution n° E-2010-85

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 août 2010.

Adoptée à l'unanimité

Mémorial pont de Québec

Résolution n° E-2010-86

Recommander au conseil de :

- Déléguer à Rués principales Saint-Romuald la recherche de financement et la maîtrise d'œuvre du projet de mémorial du pont de Québec;

- Autoriser le président et le secrétaire, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer les documents relatifs à la présente entente.

Référence : Mémoire du 23 septembre 2010
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Changements aux règles d'adjudication des contrats des organismes municipaux (PL-76 et PL-102)

Résolution n° E-2010-87

Prendre acte du contenu du mémoire et des gestes à poser par la CMQ au cours des mois à venir en lien avec les changements aux règles d'adjudication des contrats des organismes municipaux.

Références : Mémoire du 23 septembre 2010
Responsable : Secrétariat – Communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

RCI prises d'eau – Formation des inspecteurs municipaux et information des citoyens

Résolution n° E-2010-88

Autoriser une dépense de 10 000 \$ à des fins de formation des inspecteurs municipaux chargés de l'application du règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;

Autoriser une dépense de 10 000 \$ afin d'informer les citoyens des bassins versants concernés par le RCI relatif à la protection des prises d'eau.

Référence : Mémoire du 14 septembre 2010
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Entente avec l'Université Laval pour le Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la CMQ

Résolution n° E-2010-89

Autoriser le président et le secrétaire, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif et le directeur général, à signer l'entente entre l'Université Laval et la CMQ pour la participation au Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 16 septembre 2010
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du Plan Saint-Laurent – Mémoire de la CMQ

Résolution n° E-2010-90

Accepter qu'un montant de 3 000 \$ soit pris à même le budget 2010 de la CMQ pour la production d'un mémoire dans le cadre de la consultation ciblée relative à l'élaboration de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent;

Autoriser la transmission du mémoire de la CMQ à Environnement Canada et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans les délais prescrits, soit avant le 8 octobre 2010.

Référence : Mémoire du 16 septembre 2010
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Titre métropolitain – Demande de la MRC de La Jacques-Cartier

Résolution n° E-2010-91

Demander au ministre des Transports une contribution financière discrétionnaire pour l'extension du titre métropolitain à la MRC de La Jacques-Cartier et, si de telles demandes survenaient, aux MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans, et ce jusqu'au 31 décembre 2011;

Demander au MTQ de prévoir sa participation statutaire au financement de la tarification métropolitaine sur l'ensemble du territoire de la CMQ dans le cadre de l'élaboration des orientations à recommander pour les programmes d'aide gouvernementale au transport collectif devant prendre effet le 1er janvier 2012;

Demander à la direction générale de coordonner les travaux d'ajustement des modalités de gestion du titre métropolitain pour tenir compte de son extension aux MRC.

Référence : Mémoire du 23 septembre 2010
Responsable : Transports

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2010-92

Prendre acte du bordereau d'information en date du 23 septembre 2010 contenant les documents suivants :

- a) Lettre de M. Daniel Schanck, Directeur général, Association des entreprises spécialisées en eau du Québec, adressée à M. Régis Labeaume, président de la CMQ, ayant pour objet l'autorisation d'utiliser le rapport produit par la firme Roy Vézina & associés – *Installations septiques dans les bassins versants de la rivière Saint-Charles et de la rivière Montmorency*;
- b) Lettre de M. Sean Finn, Vice-président exécutif, Services corporatifs et chef de la direction des Affaires juridiques au CN, adressée à M. Marc Rondeau, directeur général à la CMQ, ayant comme objet : Le Port de Québec, des terminaux et le CN collaborent en vue de réduire de 30 % les temps de parcours entre Québec et Toronto;

Référence : Bordereau d'information du 23 septembre 2010
Responsable : Secrétaire

Adoptée à l'unanimité

Divers

Exploration et exploitation du gaz de schiste

Résolution n° E-2010-93

Autoriser la direction générale de la CMQ à participer aux travaux de l'Union des municipalités du Québec et à faire rapport sur ce dossier au comité exécutif.

Référence : Mémoire du 22 septembre 2010
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Plan concerté d'occupation du territoire

Résolution n° E-2010-94

Confier à la direction générale de la CMQ le mandat de suivre le développement du Plan concerté d'occupation du territoire et de faire rapport sur ce dossier au comité exécutif.

Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Intervention du président auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Résolution n° E-2010-95

Aviser les membres du conseil de la CMQ que des démarches ont été entreprises par le président auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin que ce dernier accepte que s'ajoutent, sur le territoire des bassins versants visés par le règlement n° 2010-41, des normes additionnelles à celles prévues dans le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences éloignées.

Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée à l'unanimité


PRÉSIDENT


SECRÉTAIRE